

OBJET

Le FrancoSud cherche à favoriser un environnement dans lequel les gens sont traités avec respect et confiance. L'embauche de membres d'une même famille peut être problématique puisqu'une telle situation peut créer des conflits d'intérêts, une apparence de favoritisme et un potentiel accru de milieu de travail hostile. En raison de ces préoccupations, le FrancoSud est sensible aux circonstances dans lesquelles une personne pourrait être embauchée ou promue à un poste pour lequel un membre de sa famille pourrait avoir une influence sur l'un des éléments suivants: embauche, transfert, évaluation du rendement, salaire, promotion ou tout autre décision liée à l'emploi de cette personne.

MODALITÉS

1. De manière générale, un employé ne sera pas affecté à un poste où le supérieur immédiat est un proche parent ou un parent par alliance de l'employé ou de son conjoint.
2. Des exceptions peuvent être accordées dans certaines circonstances, sur approbation de la direction générale du FrancoSud. Ces exceptions doivent comporter des lignes directrices claires visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts.
3. Lorsqu'un superviseur immédiat devient un parent proche d'un employé après le début de son emploi, un autre lieu de travail doit être recherché pour l'un de ces deux employés, sauf si une exception est accordée par la direction générale du conseil scolaire. Le FrancoSud tentera, dans la mesure du possible, de maintenir en poste l'employé qui occupe un rôle de superviseur, tout en prenant en considération les préférences de l'employé à être déplacé.
4. Il est interdit aux employés d'être responsables de la surveillance directe d'un conjoint ou d'un proche parent, à quelque titre que ce soit, sauf si une exception est accordée.
5. Lors du processus d'embauche, un membre du comité de sélection qui est un proche parent d'un candidat doit se retirer du comité, et ce, pour les entrevues de tous les candidats au poste concerné.

Références :

- Articles 60, 61, 113 et 121 de la Loi scolaire
- Freedom of Information and Protection of Privacy Act*
- Human Rights Citizenship and Multiculturalism Act*
- Individual Rights Protection Act*
- Canadian Human Rights Act*
- Canadian Multiculturalism Act*
- Charter of Rights Act*